

Sommaire
comparatif
de la
rémunération
des
conseillers
scolaires au
Canada

2019

**Rémunération des conseillers et commissaires scolaires francophones au Canada,
incluant un comparatif sommaire avec le secteur anglophone de certaines provinces**

PROVINCE – TERRITOIRE	RÉMUNÉRATION	HONORAIRE PAR RÉUNION	AUTRES
YUKON	PRÉSIDENT 125\$ par réunion publique COMMISSAIRE 100\$ par réunion publique	Et pour toute autre réunion (organisationnelle, spéciale, de comité, formation), les honoraires sont déterminés de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> • 6 heures (1 journée) : 300\$ ou perte salariale encourue (preuve) • 3 à 5 heures (1/2 journée) : 100\$ ou perte salariale encourue (preuve) • Moins de 3 heures : 50\$ 	FRAIS DE GARDE : Montant du reçu
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	PRÉSIDENT 6 000\$ COMMISSAIRE 4 000\$	Ainsi que 250\$ par jour pour les réunions tenues durant la fin de semaine.	Les réunions se tenant toujours à Yellowknife, la CSFTNO assume les frais de déplacement des commissaires résidant à Hay River.
NUNAVUT	PRÉSIDENT 150\$ par réunion COMMISSAIRE 100\$ par réunion	Montant fixe, peu importe la durée de la rencontre	
COLOMBIE-BRITANNIQUE	PRÉSIDENT 17 476\$ par an VICE-PRÉSIDENT 16 448\$ par an CONSEILLER 15 420\$ par an	Payé mensuellement Sans tenir compte du nombre de réunions	
ALBERTA	FRANCO-SUD PRÉSIDENT 9 840\$ par an (820\$ par mois) VICE-PRÉSIDENT 7 440\$ par an (620\$ par mois) CONSEILLER 6 240\$ par an (520\$ par mois)	FRANCO-SUD RÉUNION DU CONSEIL s/o AUTRES RÉUNIONS 2 H OU MOINS : 64\$ AUTRES RÉUNIONS ½ JOURNÉE : 32\$/h AUTRES RÉUNIONS 1 JOURNÉE : 32\$/h Max 200\$ TÉLÉCONFÉRENCE : 25\$/h Max. 100\$	FRANCO-SUD FRAIS DE GARDE : Montant du reçu Max 8\$/h FRAIS INTERNET / CELLULAIRE : Max de 65\$/mois KILOMÈTRAGE : 0.50\$ DÉPLACEMENT RÉUNION DU CA : 10\$/h Max 200\$ DÉPLACEMENT PLUS DE 100 KM DU LIEU DE RÉSIDENCE :

	CS CENTRE-NORD	PRÉSIDENT 450\$ par mois (5 400\$) VICE-PRÉSIDENT 300\$ par mois (3 600\$) CONSEILLER 225\$ par mois (2 700\$)	CS CENTRE-NORD	RÉUNION DU CONSEIL : 180\$ RÉUNION DE 2 H OU MOINS : s/o RÉUNION ½ JOURNÉE : 105\$ RÉUNION 1 JOURNÉE : 210\$ TÉLÉCONFÉRENCE : s/o	CS CENTRE-NORD	FRAIS DE GARDE : Montant du reçu Max 10\$/h FRAIS INTERNET / CELLULAIRE : 25\$/35\$ KILOMÈTRAGE : 0.50\$/km DÉPLACEMENT RÉUNION DU CA SI PLUS DE 100 KM DU LIEU DE RÉSIDENCE: 10\$/h
	CS NORD-OUEST	PRÉSIDENT 4 800\$ par an (400\$ par mois) VICE-PRÉSIDENT 2 700\$ par an (225\$ par mois) CONSEILLER 2 400\$ par an (200\$ par mois)	CS NORD-OUEST	RÉUNION DU CONSEIL : 150\$ AUTRES RÉUNIONS DE 2 H OU MOINS : 30\$/h AUTRES RÉUNIONS ½ JOURNÉE : 30\$/h AUTRES RÉUNIONS 1 JOURNÉE : 75\$+75\$+75\$ TÉLÉCONFÉRENCE : 30\$/h	CS NORD-OUEST	FRAIS DE GARDE : Montant du reçu FRAIS INTERNET / CELLULAIRE : 25\$ KILOMÈTRAGE : 0.50\$ DÉPLACEMENT RÉUNION DU CA : 20\$/h DÉPLACEMENT PLUS DE 100 KM DU LIEU DE RÉSIDENCE : 20\$/h
	CS CENTRE-EST	PRÉSIDENT 5 400\$ par an (450\$ par mois) VICE-PRÉSIDENT 3 600\$ par an (300\$ par mois) CONSEILLER 2 700\$ par an (225\$ par mois)	CS CENTRE-EST	RÉUNION DU CONSEIL : 165\$ RÉUNION DE 2 H OU MOINS : 75\$ RÉUNION ½ JOURNÉE : 100\$ RÉUNION 1 JOURNÉE : 185\$ TÉLÉCONFÉRENCE : 75\$	CS CENTRE-EST	FRAIS DE GARDE : Montant du reçu FRAIS INTERNET / CELLULAIRE : 35\$ KILOMÈTRAGE : 0.50\$ DÉPLACEMENT RÉUNION DU CA : 10\$ DÉPLACEMENT PLUS DE 100 KM DU LIEU DE RÉSIDENCE : s/o

SASKATCHEWAN	PRÉSIDENT 7 278\$ par an (paiement mensuel) CONSEILLER 6 065\$ par an (paiement mensuel) Un montant supplémentaire est accordé au conseiller qui supervise 2 régions scolaires	Président x 1,5 pour tous les honoraires de réunions Honoraires des rencontres non prévues au calendrier Moins de 2 h : 65.32\$ 4 h ou moins : 130.65\$ Plus de 4 h : 261.30\$ Déplacements : 0.32\$/km	Paiements forfaitaires pour les déplacements : 6 867\$/an (paiement mensuel)
MANITOBA	PRÉSIDENT 10 050\$ + allocation de 5 150\$ = 15 754\$ VICE-PRÉSIDENT 10 050\$ + allocation de 1 874\$ = 11 924\$ COMMISSAIRE 10 050\$	Certaines réunions sont incluses dans la rémunération annuelle. Un honoraire est versé pour les autres réunions ou activités. RÉUNION ½ JOURNÉE 113\$ RÉUNION 1 JOURNÉE 225\$	DÉPLACEMENTS : 15\$/h (16.70\$/h pour présidence et VP) Pour des réunions consécutives, un honoraire additionnel peut être réclamé plutôt que les frais de déplacements et le temps à voyager. INTERNET : 30\$ par mois CELLULAIRE : Remboursé sur copie de factures de téléphone pertinentes FRAIS DE GARDE : Montant du reçu Max 10\$/h
<p><i>Du côté anglophone... Au Manitoba, la rémunération varie, au sein de la trentaine de conseils, entre une moyenne de 6 000 \$ par année en région rurale et pouvant atteindre 20 000 \$ en région urbaine. La présidence et la vice-présidence reçoivent une somme additionnelle respective moyenne de 4 000 \$ et 1 500 \$ (2 000 \$ / 800 \$ au rural).</i></p>			
ONTARIO	PRÉSIDENT 5900\$ + 5000\$ = 10 900\$* (Avec bonifications, varie entre 11 000 \$ et 15 750 \$ - moyenne de 12 870 \$) VICE-PRÉSIDENT 5900\$ + 2500\$ = 8 400\$* (Avec bonifications, varie entre 8 535\$ et 12 660\$ - moyenne de 10 130\$) CONSEILLER : 5900\$* (Avec bonification, varie entre 6 000 \$ et 9 585 \$ - moyenne de 7 390 \$)	*Les honoraires des conseillers scolaires peuvent être bonifiés de 1,75\$/élève ETP ÷ par # conseillers À ce montant, s'ajoute aussi : Présidence : 0,05\$/élève ETP VP : 0,025\$/élève ETP Le nombre ETP (équivalents temps plein) est le nombre d'élèves inscrits au 31 octobre;	DÉPLACEMENT Lorsque le lieu de résidence du conseiller est distant de plus de 200 km, le conseil peut verser jusqu'à 50\$ FRAIS INTERNET : Maximum de 55\$/mois
<p><i>Du côté anglophone... En Ontario, les rémunérations sont entérinées par le gouvernement de la province alors les montants reçus par les conseillers anglophones sont les mêmes que ceux reçus par les conseillers francophones.</i></p>			

QUÉBEC	<p>La rémunération est entérinée par les commissions scolaires et varie selon le nombre d'élèves. Le gouvernement fixe toutefois par décret le montant maximal pouvant être versé. Le président du conseil des commissaires, les membres du comité exécutif et les commissaires qui participent à d'autres comités pourront également recevoir une rémunération plus élevée.</p> <p>Dans le contexte d'abolition des élections scolaires, il semblerait que la rémunération des commissaires scolaires sera revue à la baisse, selon une source bien branchée sur la réforme en préparation (article dans LaPresse, Tommy Chouinard, 1^{er} octobre 2015). De son côté, l'entourage du ministre de l'Éducation, François Blais, a confirmé que cette mesure «fait partie de la réflexion du gouvernement» et que «l'intention» est bel et bien de réduire la rémunération. Il n'a pas voulu chiffrer les économies ainsi dégagées.</p> <p>A titre d'exemple, en 2014 :</p> <table data-bbox="443 573 1518 741"> <thead> <tr> <th>PRÉSIDENT</th> <th>VICE-PRÉSIDENT</th> <th>COMMISSAIRE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>22 147\$ < 25 000 effectif</td> <td>9 300\$ < 25 000 effectif</td> <td>6 473\$ < 25 000</td> </tr> <tr> <td>39 611\$ si 25 000 < 50 000</td> <td>13 413\$ si 25 000 < 50 000</td> <td>9 051\$ si 25 000 < 50 000</td> </tr> <tr> <td>76 761\$ > 50 000</td> <td>36 747\$ > 50 000</td> <td>17 744\$ > 50 000</td> </tr> <tr> <td>24 963\$: Moyenne</td> <td>10 175\$: Moyenne</td> <td>6 987\$: Moyenne</td> </tr> </tbody> </table>			PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENT	COMMISSAIRE	22 147\$ < 25 000 effectif	9 300\$ < 25 000 effectif	6 473\$ < 25 000	39 611\$ si 25 000 < 50 000	13 413\$ si 25 000 < 50 000	9 051\$ si 25 000 < 50 000	76 761\$ > 50 000	36 747\$ > 50 000	17 744\$ > 50 000	24 963\$: Moyenne	10 175\$: Moyenne	6 987\$: Moyenne
PRÉSIDENT	VICE-PRÉSIDENT	COMMISSAIRE																
22 147\$ < 25 000 effectif	9 300\$ < 25 000 effectif	6 473\$ < 25 000																
39 611\$ si 25 000 < 50 000	13 413\$ si 25 000 < 50 000	9 051\$ si 25 000 < 50 000																
76 761\$ > 50 000	36 747\$ > 50 000	17 744\$ > 50 000																
24 963\$: Moyenne	10 175\$: Moyenne	6 987\$: Moyenne																
NOUVEAU-BRUNSWICK	PRÉSIDENT 6 000\$ CONSEILLER 3 000\$		Frais de kilométrage 0,41\$/km Frais de repas 19,50\$, s'il y a lieu															
<i>Du côté anglophone... Au Nouveau-Brunswick, les rémunérations sont entérinées par le gouvernement de la province alors les montants reçus par les conseillers anglophones sont les mêmes que ceux reçus par les conseillers francophones.</i>																		
NOUVELLE-ÉCOSSE	PRÉSIDENT 21 300\$ VICE-PRÉSIDENT 15 800\$ CONSEILLER 13 000\$																	
<i>Du côté anglophone... Il n'y a plus de conseils scolaires anglophones.</i>																		
ÎLE DU PRINCE-EDOUARD	PRÉSIDENT 4 500\$ VICE-PRÉSIDENT 3 750\$ SECRÉTAIRE 3 750\$ CONSEILLER 3 000\$																	
TERRE-NEUVE ET LABRADOR	Inexistant	Inexistant																

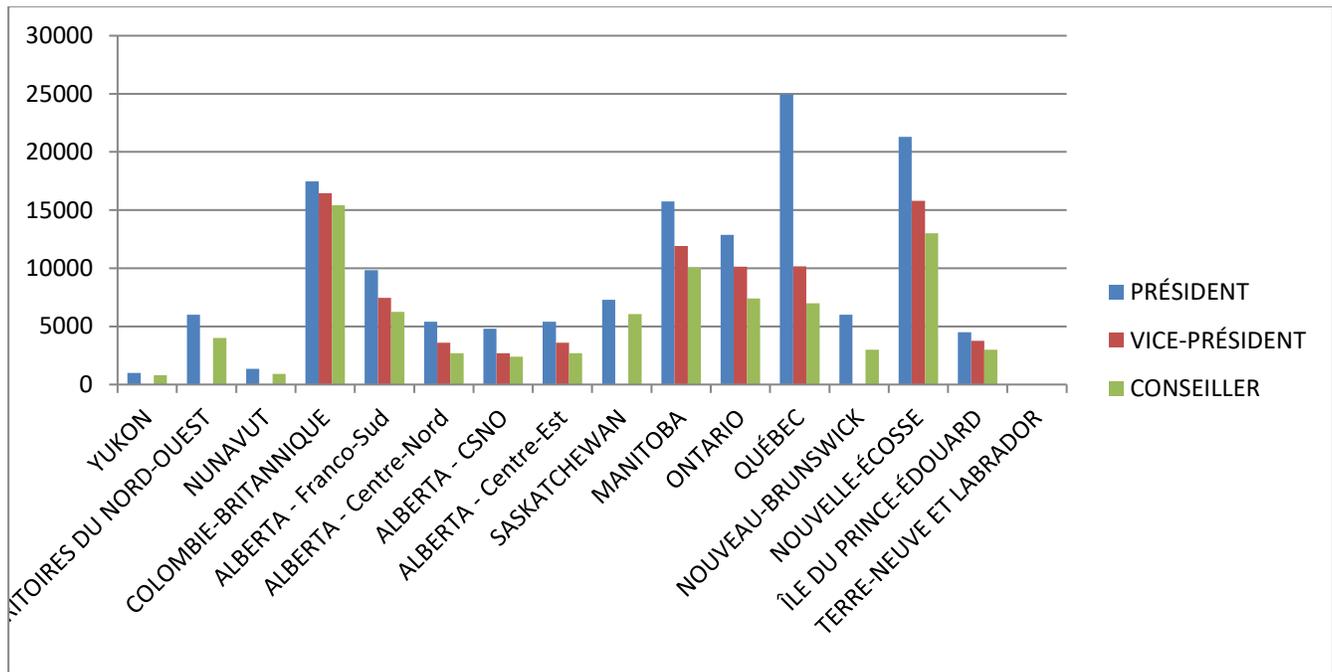


Figure 1 - RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES CONSEILLERS SCOLAIRES FRANCOPHONES EN 2019

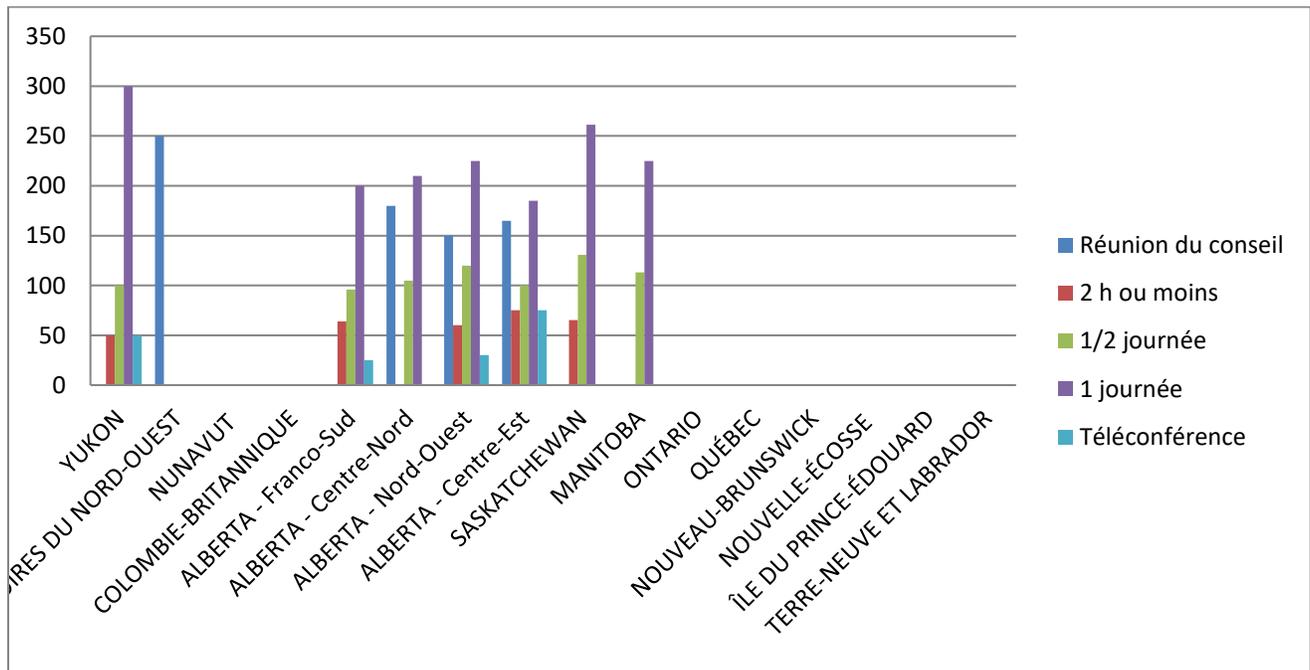


Figure 2 - HONORAIRES PAR RÉUNION